

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports  
Service Aménagements Routiers

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 15 DECEMBRE 2017  
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : BP 2018: Délégation Routes**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Routes , soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

**Fonctionnement**

Des moyens sont mis en œuvre pour l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental, afin de maintenir un bon niveau de service aux usagers.

Les tâches d'entretien et d'exploitation comprennent principalement l'entretien des revêtements de chaussées, le balayage régulier, le fauchage des accotements et le curage des fossés, l'entretien des aménagements paysagers et des plantations, la surveillance du réseau et les interventions d'urgence, ainsi que le maintien de la viabilité en période hivernale.

Le Département apporte une contribution financière au fonctionnement du Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône (SMTDR), qui exploite les bacs assurant la continuité du réseau routier départemental en traversée du Rhône.

Les Ateliers Départementaux permettent par ailleurs de mener à bien les réparations et la maintenance du parc de la collectivité composé des engins, véhicules légers et poids lourds. Pour couvrir les dépenses inhérentes à cette activité, le Département dispose de dotations annuelles en fonctionnement.

Le montant cumulé de ces dotations subit une légère augmentation (+ 1,36%) en 2018 qui s'explique par la hausse de l'enveloppe destinée aux carburants sous l'effet conjugué du coût plus élevé du carburant et d'une consommation plus importante du fait de l'activité croissante des travaux de régie et de curage.

Les recettes de fonctionnement escomptées résulteront en majorité des produits liés à la redevance de l'occupation du domaine public.

**Investissement**

Les propositions de crédits pour le budget Routes, comprennent notamment :

- Les programmes de travaux pour :
  - des opérations en phase de travaux comme la réalisation de la RD 20e au nord de Marignane,

- des opérations nouvelles, selon le programme qui a été présenté à Madame la Présidente lors des comités stratégiques,
  - un programme triennal 2018-2020 de renforcement de structure des chaussées sur les réseaux structurant et économique de liaison, pour allonger leur durée de vie et préserver le capital investi dans le patrimoine routier.
- 
- Les participations financières à des opérations sous autres maîtrise d'ouvrage, dont désormais la participation du Département à la tranche 2 de la LEO, et au carrefour de La Fossette. En revanche, il n'y aura plus, en 2018, de contribution programmée au contrat de Partenariat Public Privé (PPP) de la L2. Un dernier appel, ou une restitution de crédit, sera fait par l'Etat une fois connues les conditions précises du bilan financier de cette opération, sans doute après 2018.
  - Une dotation financière en investissement est allouée annuellement afin d'acquérir et/ou renouveler les véhicules, engins, poids lourds composant la flotte départementale nécessaire à l'activité routière,

Le montant d'AP nouvelles demandé, correspond notamment :

- à des opérations de travaux, sous maîtrise d'ouvrage départementale, dont le nouveau programme de réparation de chaussées et les travaux annexes,
- aux études sous maîtrise d'ouvrage départementale,
- aux acquisitions foncières,
- à des subventions et fonds de concours.

Les prévisions de recettes d'investissement sont d'un montant inférieur à celui de l'année 2017, du fait essentiellement d'un volume inférieur de travaux faisant appel à des participations des co-financiers.

Il convient donc d'approuver les mouvements d'affectation comme indiqués dans l'Annexe 2.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Départemental de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL